



# Au fil de l'eau

LETTRE D'INFORMATION SUR LA

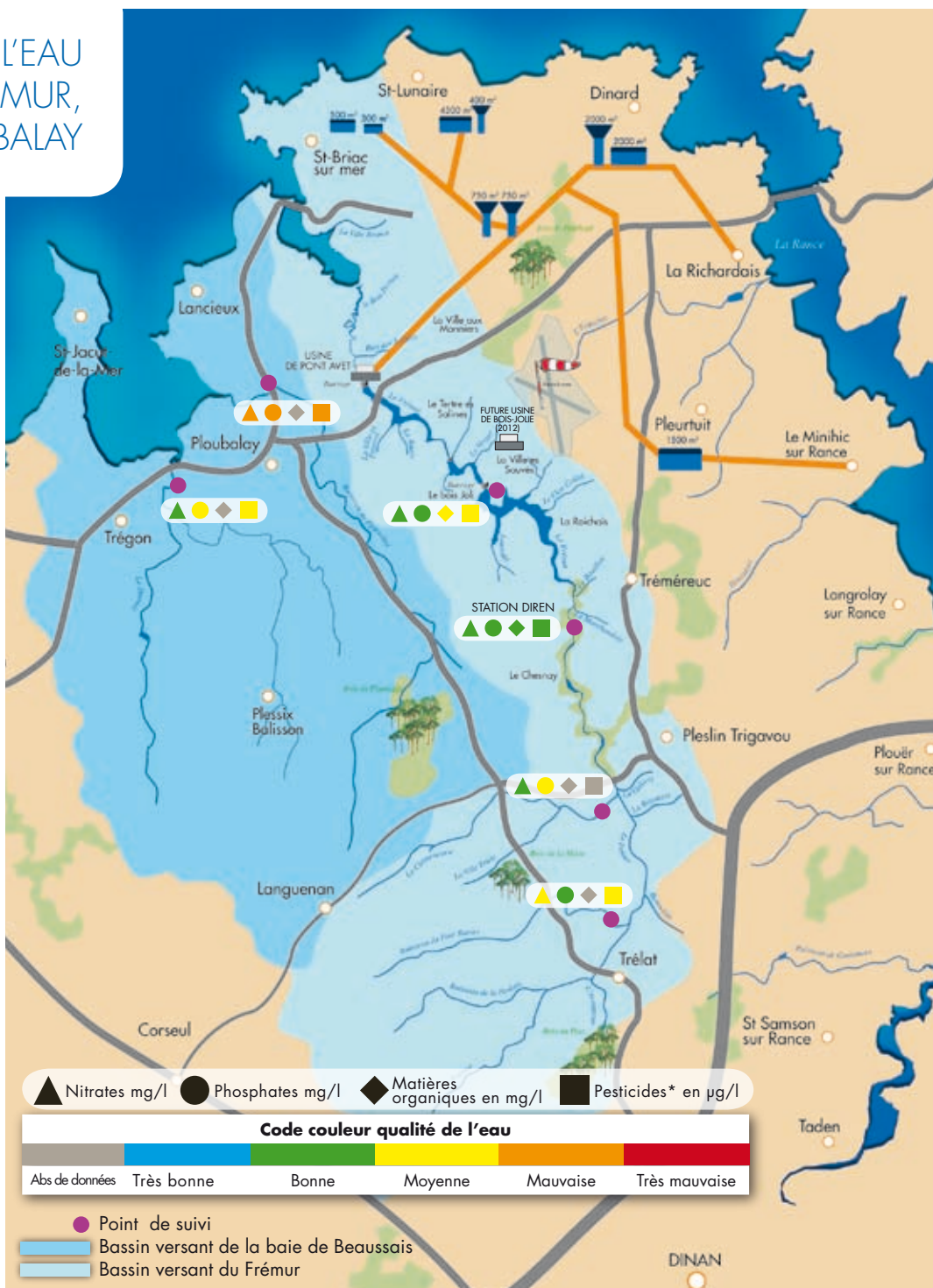
QUALITÉ DE L'EAU DU FRÉMUR ET DE LA BAIE DE BEAUSSAIS - N° 22 AVRIL 2012

## Pourquoi et comment jardiner au naturel ?

### LA QUALITÉ DE L'EAU SUR LE FRÉMUR, LE DROUET ET LE FLOUBALAY

Situation de septembre 2011 à décembre 2011 (moyenne)  
Suivi mensuel : de la qualité de l'eau une fois par mois hors crue plus une fois en crue s'il pleut suffisamment (plus de 10 mm en 24 heures)

Source : SMPEPCE, CG22, DDTM 22 CQEL



### Sommaire

Page 1  
*La qualité de l'eau*

Page 2 - 3  
*Quelques techniques simples pour jardiner et entretenir au naturel*

Page 4  
*Respecter la loi si l'on traite : l'arrêté préfectoral breton*

\* glyphosate = désherbant utilisé par tous et isoproturon = désherbant agricole du blé

## Quelques techniques simples pour jardiner et entretenir en respectant l'eau et la nature

Le printemps revient, et avec lui, les activités au jardin et autour de la maison reprennent. Il est temps de tailler les branches sèches, désherber, biner le sol en surface, renouveler le paillage, faire les premières plantations.

### Quel est l'intérêt de jardiner et entretenir au naturel ?

On entend par « au naturel », un jardinage sans produits chimiques de synthèse, sans pesticides : désherbants, insecticides... Utilisés dans les jardins, ces produits se retrouvent dans le sol, l'eau des rivières et l'air ambiant. Ils perturbent la faune et la flore de ces écosystèmes. Mais ils sont aussi potentiellement dangereux pour la santé humaine en pénétrant par la peau, les muqueuses et les voies respiratoires dans l'organisme. On peut s'en protéger en mettant gants, lunettes et masque, mais on peut aussi s'en passer pour jardiner.



### Des techniques simples et efficaces de jardinage et d'entretien sans pesticides :



#### • DANS UN FOSSÉ

L'entretien avec un désherbant chimique est interdit en Bretagne depuis 2005 car c'est un lieu de passage d'eau. On peut entretenir un fossé par fauchage avec un rotofil.

#### • AUTOUR DE LA MAISON

Dans une cour de maison, on peut désherber avec l'eau chaude de cuisson ou bien du vinaigre blanc. La technique du désherbage manuel par binage ou arrachage reste aussi efficace !

*Désherbage à l'eau chaude et à la binette.*

# Au fil de l'eau



Plantations de couvre-sol



Allée enherbée

Dans un massif d'annuelles, la technique du faux semis peut être utilisée : retirer le paillage d'hiver s'il y en a un, laisser les graines germer, biner en surface pour les déraciner puis repiquer et réinstaller un paillage autour des plants.

## • AUX ABORDS DE LA MAISON

On peut planter des plantes couvre-sol qui en s'étalant concurrenceront les herbes sauvages.

## • LE LONG D'UNE ALLÉE

Dans l'allée menant à la maison, on peut laisser l'herbe gagner en la maintenant par la tonte au centre et laisser une bande de roulement en graviers par exemple de part et d'autre. Le passage de la voiture évite que l'herbe ne gagne.

## • AU POTAGER

Le potager peut être paillé pour limiter que les graines présentes dans le sol ne germent. Le paillage peut être acheté dans le commerce ou bien le jardinier peut utiliser les déchets du jardin sous forme broyée. Les petites branches, les tailles de fleurs sèches, les feuilles mortes, les premières tontes de gazon ou un mélange du tout broyé à la tondeuse sont utilisables.

## • DANS UN MASSIF PLANTÉ

Penser au paillage sur la terre nue, autour des vivaces ou des bulbes qui le transperceront.



Paillage de tontes de gazon



## La charte

« jardiner au naturel ça coule de source »

12 jardineries autour de Dinard, Dinan, Saint-Malo l'ont signée. Elles se sont engagées à proposer à leurs clients des techniques alternatives à l'utilisation de pesticides dans leurs jardins.



Signature de la charte en février dernier par M. Mallet, Président du Syndicat

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL NON TRAITEMENT PRÈS DES POINTS D'EAU

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2008 (Impression couleur)

### Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

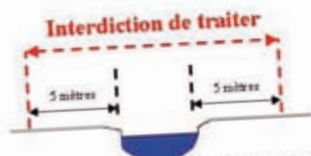
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIIS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.  
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>

Au fil de  
*l'eau*

[www.syndicat-eau-cote-emmaude.fr](http://www.syndicat-eau-cote-emmaude.fr)



Syndicat Mixte de  
Production d'Eau Potable  
de la Côte d'Emeraude

Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 07 11  
Directeur de la Publication : Monsieur Marius Mallet - Rédactrice : Bérange Hennache  
Conception graphique : envol créations graphiques 02 99 88 97 86  
Dépôt légal : avril 2012 - Document imprimé à 8 300 exemplaires  
Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique